

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Arrêté fédéral allouant un crédit additionnel en vue du financement de projets de renouvellement de l'infrastructure routière destinée au chargement des automobiles

Madame la conseillère fédérale,

Le Gouvernement neuchâtelois a pris connaissance du projet mentionné en objet que votre Département a mis en consultation le 3 juin dernier. Il vous remercie de lui permettre de faire part de son avis en la matière.

Les trois installations de chargement sur le rail (Lötschberg, Vereina, Furka) assument une fonction de desserte d'importance nationale au sein du réseau de transport suisse. Elles contribuent également à limiter la pollution environnementale en permettant d'éviter des détours et des passages par les cols alpins en trafic routier (voyageurs et marchandises). Le financement des investissements nécessaires au maintien et à l'exploitation de ces infrastructures doit donc être garanti.

Le Gouvernement neuchâtelois soutient ainsi l'arrêté du Conseil fédéral portant octroi d'un crédit d'engagement additionnel de 40 millions de francs afin de financer les projets de renouvellement de ces trois infrastructures.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 septembre 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND